

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE MERE EGLISE

REUNION DU 10 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix décembre à vingt-heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Mère-Eglise, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur QUETIER, Maire.

Convocation : 26/11/2015

Affichage : 26/11/2015

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers absents : 3

Etaient présents : M. QUETIER, M.VOISIN S., M.LACOTTE, MME MICHEL, MME HEBERT
MME MAURER, M. CONTENTIN, MME MARAIS, M. DROUET, MME MARIE, M. VOISIN H. MME
JORET, Mme HASLEY, M. SANTINI, M. HASLEY

Absents excusés:

Mme BUZE ayant donné pouvoir à MME MARIE

M. PALFREYMAN ayant donné pouvoir à M. QUETIER

MME LEFEVRE ayant donné pouvoir à MME HASLEY

Approbation du compte rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2015 n'amenant pas de remarque particulière a été approuvé à l'unanimité des présents.

113/2015 – SDEM Eclairage public

Daniel LACOTTE indique avoir rencontré un représentant du SDEM afin d'aborder la question de l'éclairage public.

La Commune de Sainte-Mère-Eglise fait effectuer l'entretien par une entreprise. Le coût de cet entretien sur les 3 dernières années, à raison de 4 à 5 interventions par an, seulement pour les changements de lampe et d'appareillage est chiffré à 4000€ par an.

Le SDEM procède à un classement des collectivités en fonction des informations qui leur sont communiquées. La Commune de Sainte-Mère-Eglise est classée en catégorie C.

Le SDEM propose à la Commune de Sainte-Mère-Eglise la création d'une base de données pour un montant calculé de la manière suivante : 470 foyers*22€ soit 10 340€.

Le SDEM propose également à la Commune d'adhérer à l'une des 3 formules suivantes, pour une durée de 3 ans :

- Formule A : Le SDEM propose d'effectuer l'inscription au guichet unique, gestion des DT/DICT, la gestion des sinistres, le contrôle des dossiers d'installations réalisées par des tiers, la gestion des accès au réseau, la mise à jour des bases des données ainsi que le relampage sans appareillage calculé de la manière suivante : 470 foyers*12€ soit 5 640€. Le SDEM propose également la remise à l'heure des armoires de commande aux changements horaires calculée de la manière suivante : 20 horloges*60€*2 fois/an soit 2 400€. Pour cette formule, le SDEM propose d'intervenir pour un montant de 8 040€ TTC
- Formule B : La formule B comporte un service identique à la formule A avec un remplacement des sources en fonction de leur durée de vie, y compris l'appareillage (condensateur, relais, défecteur, etc.). Le SDEM propose également des visites périodiques de contrôle de fonctionnement avec intervention de réparation (8 fois par an). Le montant de cette formule est calculé de la manière suivante : 470*21€ soit 9 870€ TTC. A cela, le SDEM peut assurer une maintenance curative à la demande de la Commune soit qu'il s'agisse d'un dépannage par foyer pour un montant de 135€ TTC par intervention soit qu'il s'agisse d'un dépannage d'une armoire pour un montant de 120€ TTC par intervention.
- Formule C La formule C est identique à la formule B avec en plus une maintenance curative sur notre demande sur l'ensemble des installations pour un montant calculé de la manière suivante : 470 foyers * 35€ soit 16 450€ TTC.

Enfin, le SDEM propose une subvention d'un montant de 500€ par lampadaire créé.

La Commission bâtiment s'est réunie le 28 novembre 2015. Elle propose de retenir la formule B pour un montant de 9 870€ TTC.

Après avoir entendu Monsieur LACOTTE, Adjoint au maire et délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'une base de données par le SDEM pour un montant de 10 340€ TTC
- RETIENT le choix du SDEM pour assurer l'entretien et la maintenance de l'éclairage public.
- RETIENT la formule B pour un montant de 9 870€

114/2015 – Travaux rue de Beauvais, Lemonnier Adrix, Flandres Dunkerque et Fontaine du Mont

Monsieur le Maire, rappelle que des travaux seront réalisés dans les rues de Beauvais, Lemonnier Adrix, Flandres Dunkerque et Fontaine du Mont.

Il rappelle qu'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passé avec le Conseil Départemental. Des relevés topographiques ont été réalisés par le géomètre Drouet et un nettoyage des réseaux et passage caméra par auto bilan.

Par ailleurs, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé passé avec l'entreprise VRD Service.

étanchéité dans les rues de Beauvais, Lemonnier-Adrix, Flandres-Dunkerque et Fontaine-du-mont ;

- AUTORISE la passation d'un avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 12 312€ TTC ce qui porte le montant du marché à 25 272€ TTC
- AUTORISE la passation d'une convention de groupement de commande avec le syndicat d'eau,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de Communauté de Communes de la Baie du Cotentin pour la mise en place d'une convention de groupement de commande au profit de la Commune de Sainte-Mère-Eglise pour la réalisation des travaux de voirie et notamment de la bande de roulement,
- AUTORISE le maire à solliciter une subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie, l'Idu Conseil Départemental et des services de l'Etat.

115/2015 – Redevance d'assainissement pour l'année 2016

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'augmenter la redevance d'assainissement pour l'année 2016.

Il propose d'augmenter la redevance d'assainissement de 2% soit de passer le prix de l'eau assainie part communale à 2.40€ HT par m³ au lieu de 2,35€ HT.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'augmentation du tarif du prix de l'eau assainie à 2.40€ HT

116/2015 - Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par le SDIS de la Manche qui souhaite mettre en place sur le territoire de la Commune de Sainte-Mère-Eglise une convention de partenariat ayant pour but de favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires en rendant aisé l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers volontaires à la cantine ou en garderie lorsque ces derniers sont appelés en intervention et sous réserve qu'ils aient informé les personnes en charge de la cantine ou de la garderie.

Monsieur le Maire se dit favorable à une telle convention et propose aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Après avoir entendu Monsieur le maire et avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

117/2015 – Subvention à l'association « Le plain de santé »

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association « le Plain de Santé », constituée par les professionnels de santé de Sainte-Mère-Eglise.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 100€ à l'association « Le Plain de Santé ».
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement.

Questions diverses :

Bilan du CCAS

Madame JORET expose les bilans de l'année 2015 :

- Bilan des cartes d'adhésion pour la médiathèque : 4 familles inscrites.

- Noël avec accueil : 16 personnes invitées, 8 réponses positives.
- Vesti boutique de la Croix rouge, une fois par mois
- « Visites Ensoleillées » avec ACCUEIL et le CLIC des MARAIS
- Bilan numérique des familles aidées par la Banque Alimentaire : 78 personnes aidée par la banque alimentaire et un colis d'urgence. Le coût pour le CCAS est supérieur à 1000€. A noter : D'autres secours ont été apportés par le CCAS.
- Bilan financier du Repas des Aînés : Le repas des aînés a eu lieu le 11 octobre 2015. 203 personnes étaient présentes. Le coût de ce repas s'est chiffré à 3 609.37€ TTC pour 1 103.46€ TTC de recettes perçues, soit un reste à charge pour le CCAS de 2 505.91€. Un colis de Noël a également été offert à 19 personnes pour un coût total de 143.96€ TTC.

Permanence d'élus :

Il est proposé de maintenir les permanences d'élus dans la commune historique de Sainte-Mère-Eglise pour l'année 2016. Elles auront donc lieu, en mairie de Sainte-Mère-Eglise le 1^{er} et le 3^{ème} samedi de chaque mois.

Stationnement sur la place du 6 juin

Une réflexion avait été menée sur le sens de circulation de la place du 6 juin. Daniel LACOTTE, Adjoint au Maire indique que le sens de circulation de la place du 6 juin sera maintenu. Néanmoins, le panneau rappelant l'emplacement des stationnements PMR sera déplacée dans l'angle de la pelouse, côté rue Général de Gaulle.

Panneaux de rue

Un panneau de rue sera apposé à la jonction des rues De Gaulle et Richedoux avec un fléchage pour signaler ces deux rues dans la mesure où les numéros 1 et 2 des deux rues sont voisins.

Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

L'agence de l'eau Seine Normandie a confirmé qu'elle accorderait une subvention à la Commune de Sainte-Mère-Eglise dans le cadre de l'opération de travaux de mise en conformité des branchements individuels au réseau d'assainissement.

Visite du centre de pilotage opérationnel de la SAUR

Monsieur le Maire et Daniel LACOTTE, Adjoint au Maire ont visité le centre de pilotage opérationnel de la SAUR en région parisienne les 9 et 10 décembre 2015.

Inauguration de l'exposition victory à Bastogne

Monsieur le Maire sera à Bastogne pour l'inauguration de l'exposition Victory le 12 décembre 2015 et aux festivités du 71^{ème} anniversaire de la bataille des Ardennes.

Point sur la réunion sur les ordures ménagères

Stéphane Voisin, adjoint au Maire, donne compte-rendu du groupe de travail sur la constitution de points de collecte des ordures ménagères. Une répartition par secteurs a été organisée et des visites sur le terrain réalisées pour déterminer quels pouvaient être les points de collecte. Le démarrage de la nouvelle collecte devra se faire un peu plus tard que le 1^{er} janvier.

Il est prévu de rencontrer le vice-président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin en charge de la question des ordures ménagères et d'organiser d'autres réunions de la commission.

Deuxième tour des élections régionales.

Il est procédé à la désignation des conseillers municipaux pour le dépouillement du 2^{ème} tour des élections régionales qui aura lieu le 13 décembre 2015.

Conseil de la Commune nouvelle et élection du Maire de la commune nouvelle

Le premier conseil municipal de la Commune nouvelle sera organisé le 8 janvier 2015 à 18h30, en salle des fêtes de la Commune de Sainte-Mère-Eglise. Monsieur le Maire indique qu'il se portera candidat à l'élection du Maire de la commune nouvelle.

Le Maire,

M. VOISIN S.

Mme MICHEL

Mme MAURER

M. CONTENTIN

Mme HASLEY

Mme MARIE

Mme JORET

Mme BUZE Absente

Mme LEFEVRE Absente

M. LACOTTE

Mme HEBERT

Mme MARAIS

M DROUET

Mr VOISIN H.

M. SANTINI

Mr HASLEY

M. PALFREYMAN Absent